
Transfert ingénierie vers établissement Belle Etoile

Lettre / pétition à Monsieur Sciberras / DRH France

**Copie : M Dumoulin DRH CRL
J. Glemarec : DIR ING
Y. Coppin : DRH Rhodia**

Monsieur Sciberras,

Ce courrier et cette pétition vous sont adressés par les actuels représentants du personnel de l'ingénierie de Belle Etoile (actuellement dans l'établissement CRTL) et par ces mêmes salariés de l'ingénierie

Lors de la présentation de la réorganisation Rhodia et de « Move for Growth », nous avons cru comprendre que la priorité serait donnée à la simplification des aspects juridiques et de l'organisation des établissements. Nous venons d'être informés lors du CE du CRTL, tenu le 26 novembre 2010, des modalités pratiques de ce transfert

Malgré la grande proximité géographique et professionnelle entre le CRL et l'ingénierie (ensemble géographiquement et fonctionnellement cohérent), il a été décidé de rattacher l'ingénierie de Belle Etoile à l'établissement de Belle Etoile, où il va subsister trois CE (bravo la simplification), et d'intégrer cette ingénierie dans le (petit) CE du siège PI, en contradiction avec tous les discours tenus depuis 10 ans sur la nécessité d'intégrer Recherche et Ingénierie

Ce transfert a en outre pour conséquence :

- De priver les salariés de l'ingénierie de représentants directs dans les IRP pendant presque 1 an
- De faire fonctionner pendant cette période toutes les instances (CHSCT, DP, information économique...) par un nombre extrêmement limité de représentants du personnel dans le CE siège PI qui ne peuvent pas être au fait des problèmes de l'ingénierie
- Et au passage de réduire sensiblement la dotation aux œuvres du CE pour ces mêmes personnes

L'ingénierie est ballottée depuis plusieurs années entre changement de site (Décines à Belle Etoile), changement d'établissement et adaptation des effectifs à un plan de charge fluctuant. A l'heure de « Move for Growth », les salariés ne peuvent que constater l'absence totale de vision pour l'Ingénierie et le manque de concertation

Il est encore temps de revoir cette copie

Monsieur Sciberras, quelle note mériterait ce projet de réorganisation aux Rhodia Way Awards 2011, catégorie collaborateurs, pratique clé 2.3.2 (respecter les droits de représentation des salariés) ?